



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05/06/2019	05/06/2019	2019_3680

1. Intitulé du projet

Création d'un bassin de stockage à la station d'épuration de Tergnier

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom FAREZ

Prénom Jean

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Président du SIVOM Chauny Tergnier La fère

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Monsieur Jean Farez
Président du SIVOM CTLF

RCS / SIRET

2 4 0 2 0 0 0 1 4 0 0 0 1 9

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
24.Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires.	a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents habitants et supérieure ou égal à 10 000 équivalents habitants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de création d'un bassin de stockage de 3 200 m³ sur le site de la station d'épuration de Tergnier. L'ouvrage, semi-enterré, est constitué de 10 rangées de 78 ml de canalisations en PRV de diamètre 2 400mm. L'alimentation du bassin et sa vidange est réalisé au moyen de collecteur de diamètre 600 mm et 450 mm respectivement. Le bassin de stockage est alimenté par un poste de relevage. La vidange du bassin est gravitaire.

4.2 Objectifs du projet

La station d'épuration de TERGNIER est alimentée par un poste de refoulement principal situé dans l'enceinte de la station. L'automatisme de la station d'épuration limite le débit d'entrée à 730 m³/h. Cette limitation a pour objectif de ne pas dégrader les performances du système SBR (traitement biologique séquentiel).

Les contraintes au niveau des débits en entrée de STEP ont pour conséquence des déversements fréquents au milieu naturel par le trop-plein du poste de relèvement, lorsque les pointes de débit sont trop supérieures à 730 m³/h.

La création du bassin de stockage de 3 200 m³ vise à réduire les déversements en tête de station.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ont lieu dans l'enceinte de l'actuelle station d'épuration de Tergnier.

Le bassin de stockage est constitué de 10 rangées de 13 modules de 6m de PRV DN 2 400 mm. Il est situé sous espace vert.

Le bassin est semi-enterré. Les terrassements sont réalisés par talutage. Il n'y a pas d'interception de la nappe souterraine.

Le poste de relevage (PR BO) est un ouvrage en béton. La pose du poste de refoulement est réalisée en technique composée, c'est à dire par un talutage partiel pour la partie au dessus de la nappe puis un soutènement provisoire par palplanche pour la partie inférieure. Un rabattement de nappe est nécessaire. Il n'y a pas de bâtis à proximité du futur poste de relèvement PR BO.

Les canalisations de transfert sont majoritairement situées sous espace vert. La pose des canalisations est réalisée en tranchée ouverte avec mise en œuvre de blindage et épousinage de fond de fouille.

Tous les matériaux de remblais sont de qualité insensible à l'eau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le poste de relevage en entrée de station (PR STEP) est limité au débit de 730 m³/h. A chaque arrivée d'effluent au débit supérieur à 730m³/h, l'effluent excédentaire est acheminé par une canalisation de trop plein vers le poste de relevage du bassin d'orage, PR BO.

Le PR BO alimente le bassin de stockage. Chaque rangée de canalisations de stockage est pourvue de deux regards de visite permettant le curage et l'inspection des ouvrages. Le radier des canalisations constituant le bassin est posé avec une pente de 0,2% permettant l'autocurage du bassin.

La vidange du bassin est régulée par une vanne motorisée asservie au débit en entrée de station. La vidange est réalisée en moins de 24 heures hors événement pluvieux consécutif.

La vidange est réalisée dans le PR STEP.

Lorsque le bassin de stockage est saturé, un trop plein de sécurité situé sur le PR BO permet le rejet dans la canalisation de rejet de la step. Ce trop plein est équipé des appareils de mesures nécessaires à l'automatisme des rejets (mesure des débits et préleveur réfrigéré). Ce point de rejet constitue le point A2, by-pass en tête de station d'épuration.

Les débits d'alimentation et de vidange du bassin sont également mesurés pour la bonne exploitation des ouvrages.

En phase d'exploitation, il n'y a pas de rabattement de nappe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un porté à connaissance enregistré au guichet unique de l'eau le 26 février 2019 sous le numéro cascade n° 78-2019-00034.

Les modification induites par le projet ne sont pas considérées comme substantielles au sens de l'article R 181-46 du code de l'environnement cependant elles nécessitent la prise d'un arrêté préfectoral complémentaire à l'Arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L 214.3 du code de l'environnement concernant la station d'épuration du SIVOM situé sur le territoire de la commune de Tergnier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de stockage:	3 200 m ³
Superficie du bassin:	2 272 m ³
Emprise globale du projet (bassin et ouvrage annexes):	3 800m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Station d'épuration de Tergnier
Rue hoche prolongée
02700 Tergnier

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 3 8' 0 7 " 4N Lat. 0 3° 1 7' 5 1 " 9E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Système d'assainissement de Tergnier: Station d'épuration de Tergnier d'une capacité de 32 000 EH mise en service en Juin 2010.

Le système d'assainissement de Tergnier fait l'objet d'un Arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L 214.3 du code de l'environnement concernant la station d'épuration du SIVOM situé sur le territoire de la commune de Tergnier.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : n°220220026 nommée « Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte de zone humide du SDAGE 2016-2021 considère le site comme une zone humide suivant la cartographie de PRELOCALISATION cependant, les parcelles de la station d'épuration ne font pas partie d'une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tergnier est soumise au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation de la vallée de l'Oise entre Travecy et Quierzy, approuvé le 21/03/2005. Le projet est situé en zone blanche.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITAT FR2200383 Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny- Site situé à 300 m du projet SITE NATURA 2000 DIRECTIVE OISEAUX Identifiant : FR2210104 Moyenne vallée de l'Oise- Site situé à 130 m du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, un rabattement de nappe de l'ordre de - 3 m est prévu pour la construction du poste de relèvement. Il n'y a pas de rabattement de nappe en phase d'exploitation des ouvrages.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin est semi-enterré, les déblais excédentaires du projet sont évacués vers un centre agréé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rabattement de nappe pendant la phase travaux du projet génère des eaux d'exhaures.</p> <p>Les eaux seront rejetées en tête de station si le cumul du débit du système de collecte de Tergnier et du débit de rabattement n'excède pas les 730 m³/h. En cas de dépassement du débit de 730 m³/h, les eaux seront rejetées dans l'Oise via la canalisation de sortie de la STEP</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises pour réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement:

- le dessus du bassin sera engazonné pour limiter l'impact visuel des ouvrages;
- une détection et géolocalisation non destructives des réseaux enterrés et des fondations à été réalisé à l'emplacement du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans l'enceinte de l'actuelle station d'épuration. Le site est clôturé et à déjà été remanié par les activités antérieures (ancienne station de Tergnier).

Les aménagements prévus visés à améliorer les capacités de traitement du système d'assainissement en réduisant les rejets en tête de station.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La fère

le, 05/06/2019

Signature